

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Points 110, 118 et 119 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Mesures visant à éliminer le terrorisme international
Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

**Lettres identiques datées du 16 mai 2014, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet d'une lettre datée du 17 avril 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et moi-même, que je vous demanderai de bien vouloir faire distribuer, ainsi que le document de travail ci-joint intitulé « Adopter des procédures plus équitables et transparentes pour améliorer l'efficacité des régimes de sanctions des Nations Unies », comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 110, 118 et 119 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité. Cela servira l'intérêt général des États Membres de l'Organisation, dans la mesure où les propositions qui y sont faites concernant l'adoption de procédures plus équitables et transparentes permettraient d'améliorer l'efficacité du régime des sanctions des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Paul Seger

